

# La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • Mai 2021 - N° 64



  
*Chasseur de France*  
FÉDÉRATION DE L'ARIÈGE

*Malgré le gel,  
nous finirons bien par récolter les fruits...*





## LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

[www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege](http://www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege)

## Examen du permis de chasser

Le prochain examen unique  
(théorie + pratique) est prévu  
les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2021.

Pensez à vous inscrire deux mois avant  
la date de l'examen pour pouvoir  
participer à la formation obligatoire.  
Attention le nombre de places est  
limité à 60 candidats par session.

Inscription auprès du secrétariat  
de la Fédération Départementale  
des Chasseurs de l'Ariège  
au 05 61 65 04 02  
ou sur le site internet.

**La Gazette**  
du Couloumié

# sommaire

**EDITORIAL** du Président Jean-Luc FERNANDEZ ..... PAGE 1

## FEDERATION

• Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> avril 2021 ..... PAGE 2 à 3

• Zoom sur le transfert de la gestion des ACCA (s) ..... PAGE 4 à 5

## TECHNIQUE

• Sur le terrain les chasseurs préfèrent les actes aux paroles ..... PAGE 6 à 7

• Tableau de chasse sanglier 2020/2021 ..... PAGE 8 à 9

**INFORMATIONS** ..... PAGE 9 à 10

## INTERVIEW

• de M.Simon Benazet, Président de la société des propriétaires et chasseurs de  
Lézat-sur-Lèze .....PAGE 11

**LIBRE EXPRESSION** ..... PAGE 12

**HOMMAGE & BREVES** ..... PAGE 13

## VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle se déroulera à partir du 1<sup>er</sup> juin  
2021 dans les locaux de la Fédération  
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du  
lundi au jeudi et de 9h00 à 12h30 et de  
14h00 à 17h00 le vendredi.

Pour tout renseignement téléphonique,  
un numéro d'appel est à votre disposi-  
tion de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à  
16h00 le : 05 61 65 85 45.

**Vous pouvez profiter de votre venue à  
la Fédération pour nous communiquer  
votre adresse mail afin d'être destina-  
taire de toutes les informations rela-  
tives à la chasse.**

Photo couverture : PIXABAY photo libre de droits

Magazine trimestriel  
de la Fédération Départementale  
des Chasseurs de l'Ariège  
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX  
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41  
Directeur de la publication :  
Jean-Luc FERNANDEZ  
Créateur : Raymond BERNIÉ  
Comité de rédaction :  
Hélène BOMPART, Jean GUICHOU,  
Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY, Evelyn MARTY,  
Pierre MOURIÈRES  
Crédit photographique :  
Fédération des Chasseurs  
Conception et Impression :  
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)  
Dépôt légal à parution  
ISSN : 1621-4641  
Commission paritaire en cours

## ÉDITORIAL



**Jean-Luc FERNANDEZ,**  
Président de la Fédération  
Départementale

## Ne laissons pas la chasse nous filer entre les doigts...

*Cette année encore, notre Assemblée Générale n'a pu se tenir de manière habituelle et surtout de manière satisfaisante sur le plan des relations humaines. Je voulais à ce sujet vous remercier pour votre mobilisation concernant le vote par correspondance qui s'est déroulé conformément aux exigences réglementaires et qui a fait la démonstration de votre intérêt pour le bon fonctionnement de votre Fédération. En effet, malgré un mode de scrutin nouveau et si déshumanisé, vous avez été presque aussi nombreux qu'à l'ordinaire à vous exprimer. Vous trouverez aux pages 2 et 3 le compte rendu de ces délibérations d'un genre si particulier.*

Une saison chaotique vient de se terminer, un sentiment mitigé nous anime entre deux confinements où nous avons malgré tout réussi à préserver l'essentiel, notamment en ce qui concerne la chasse du grand gibier dont la régulation est indispensable à tous points de vue. Nous aurions voulu bénéficier d'autres dérogations pour d'autres espèces mais comme toujours l'administration sous des prétextes fallacieux a rejeté nos demandes.

Ainsi les chasseurs de petit gibier, de migrateurs, ici comme ailleurs, et surtout les chasseurs de gibier d'eau ont été et sont soumis outre le confinement à des contraintes draconiennes injustifiées liées à la grippe aviaire. Les migrateurs ont bon dos, d'autres raisons sont à l'origine de cette épidémie, chacun le sait.

Pour notre département, malgré une activité cynégétique réduite, pour toutes les raisons sanitaires et administratives que l'on sait, le nombre de sangliers prélevés est en légère augmentation, vous le verrez plus loin, il en est de même pour les cervidés que l'on doit associer sur certains secteurs à l'augmentation des dégâts aux cultures.

Dans ce contexte difficile, merci à chacun d'entre vous d'avoir respecté les gestes barrières et de distanciation, notamment dans nos cabanes de chasse, restées fermées. C'était, je peux en témoigner, un crève-cœur mais nécessaire vis-à-vis de nos concitoyens et de ceux qui nous ont fait confiance. C'est aussi un pied de nez insupportable pour nos détracteurs si nombreux, comme on l'a vu dans la presse locale et nationale qui voudrait nous faire porter toutes les responsabilités, de la COVID 19 aux sept plaies d'Égypte.

Entre temps, chacun a pu ainsi apprécier ou pas..., comme moi, la façon dont sont traitées les affaires de la chasse, de biodiversité et d'environnement par les différents médias, bien moins empressés à relayer les agressions insupportables dont nous sommes victimes au quotidien. Pour autant, si nous devons être irréprochables... nous ne devons plus rien accepter. Je vous le redis, portez plainte chaque fois que nécessaire, votre Fédération sera à vos côtés.

Il est clair aujourd'hui que des vents défavorables soufflent contre la chasse, l'élevage, l'agriculture ou l'exploitation de la forêt. L'arrivée de maires verts dans certaines villes laisse présager de ce que sera l'avenir pour nombre d'entre nous.

La perte peut-être définitive de la chasse à la glu, certes peu connue chez nous mais pourtant parfaitement sélective, fragilise l'édifice. Les chasses traditionnelles avec ou sans appelants, les galliformes de montagne, le piégeage, la vènerie sous terre et à cheval sont tout autant de cibles prioritaires pour nos opposants et prenons garde quand on parle de vènerie on parle bien sûr de chasse aux chiens courants. Les ACCA(s) sont aussi en grand danger, leur existence est remise en cause par le Président jusqu'au boutiste d'une association de forestiers. La Ministre n'a même pas daigné informer la FNC de ce contentieux, ni défendre le dossier devant le Conseil d'État. Le Président de la République « patron » de la Ministre Barbara Pompili devrait à minima rappeler à l'ordre sa subalterne à moins qu'il ne cautionne. Le résultat semble pour le moins incertain et pourrait nous mettre en grande difficulté, s'il était défavorable.

Contrairement à ce que l'on entend, l'espace naturel n'est pas un bien commun, force est de constater qu'il est privé. En notre qualité de propriétaires ou usagers légitimes nous voulons bien le partager mais en aucun cas en être exclus et subir le diktat de citadins en mal de terrain de jeux.

Le monde rural doit s'unir mais il doit aussi pouvoir compter sur ses élus. Des élections approchent. Les régionales où Carole Delga semble tentée de choisir les Verts et José Bové au détriment peut-être des chasseurs ? A suivre attentivement... Les départementales où trop nombreux dans notre département sont ceux qui courtisent les Verts et autres écologistes. S'ils font ce choix, nous ferons le nôtre.

La présidentielle où la Ministre, les Verts, les Insoumis et le Rassemblement National par la voix de sa présidente et tant d'autres, disent tout le mal qu'ils pensent de notre activité.

En clair, pour chacun d'entre nous, évitons de voter moutons, votons passion sinon nous le paierons !

Tout cela semble peu encourageant mais nous nous battons et nous nous battons sur tous les fronts. Enfin, je forme le vœu de vous revoir au plus tôt, car vous savez le plaisir que nous avons et que j'ai à nous retrouver chaque fois que possible. Votre soutien est pour moi essentiel, tant cynégétiquement bien sûr que surtout humainement et à l'aube d'un nouveau mandat, j'en ai besoin.

La chasse est aujourd'hui toujours plus attaquée, nous devons rester des militants déterminés pour la défendre « quoi qu'il en coûte ».

Le Président, Jean-Luc FERNANDEZ

## FÉDÉRATION

# Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège le 1er avril 2021

Pour la seconde année consécutive, nous n'avons pas eu le plaisir de nous retrouver pour notre traditionnelle et conviviale Assemblée Générale.

En effet, comme vous le savez, en raison de la pandémie de la Covid 19, l'Assemblée Générale annuelle de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège s'est déroulée le 1 avril 2021 par correspondance.

Au-delà de la convocation et des modalités de scrutin rappelées plus loin, quelques mots pour vous dire les décisions que vous propose votre Conseil d'Administration pour l'exercice 2021/2022.

En premier lieu, vous constaterez lorsque vous prendrez connaissance des divers éléments qui vous sont transmis que malgré la nécessité sans cesse renouvelée de maîtriser les dégâts de grand gibier, aucune hausse de quelque nature qu'elle soit ne vous a été proposée. Les divers montants de vos cotisations, des dispositifs de marquage, de la taxe hectare (0 €) et des contrats de services restent inchangés pour la saison prochaine.

Il eut été en effet indécent de profiter de cette occasion pour vous infliger quelque hausse que ce soit en catimini.

**• Les convocations à cette Assemblée Générale ont été envoyées à tous les adhérents territoriaux le 26 février 2021.**

**• La convocation a fait l'objet d'une publication le même jour par voie de presse dans la rubrique annonces légales de la Gazette ariégeoise et sur le site internet de la Fédération**

**• Le matériel de vote a été adressé à tous les adhérents le 17 mars 2021**

**• Tous les documents relatifs aux résolutions qui ont fait l'objet du vote étaient consultables 15 jours avant la date de l'assemblée générale au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège ou sur le site de celle-ci.**

**• Le vote s'est déroulé le 1er avril 2021**

**• Le dépouillement s'est déroulé le 6 avril 2021. Il a été effectué par les personnels de la Fédération, en présence de Messieurs Henri Arnaud et Jean-Louis Bousquet, assesseurs**

**• Nombre d'inscrits : 428 représentant 8004 voix**

**• Nombre d'inscrits non à jour de la cotisation statutaire : 10 représentant 155 voix**

**• Nombre de votants : 270 représentant 5972 voix**

**• Nombre de votants dont le bulletin a été envoyé hors délai (cachet de la Poste faisant foi) : 1 représentant 4 voix**

**• Nombre de votants dont le bulletin a été envoyé hors délai (cachet de la Poste fai-**

sant foi) et reçu après dépouillement : 3 représentant 74 voix

**• Nombre de bulletins nuls : 29 représentant 600 voix**

7 résolutions étaient soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

### Résultat du scrutin selon le nombre de voix

**- Résolution 1 :** approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 mai 2020

Le Conseil d'Administration s'était réuni le 22 mai 2020 en lieu et place de l'Assemblée Générale pour cause de pandémie de COVID. Les résolutions habituellement adoptées en Assemblée Générale l'ont été à cette occasion à l'exception réglementaire de l'approbation des comptes de l'exercice 2018/2019, du quitus et de l'affectation du résultat à effectuer aujourd'hui au travers de la résolution n°3. Le procès-verbal vous avait été communiqué dans la Gazette du Couloumié n°61.

Avec 5372 voix pour, 0 voix contre (90 % des voix exprimées), **la résolution n°1 a été adoptée.**

**- Résolution 2 :** rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la Fédération

Ce rapport présente les chiffres essentiels de la saison 2019/2020 (voir grisé ci-dessous). Il est disponible au siège de la Fédération et sur son site internet.



# FÉDÉRATION

## Plan de chasse

Ont été attribués :

- > 600 bracelets cerfs
- > 1 130 bracelets biches
- > 586 bracelets cerfs indéterminés
- > 5 162 bracelets chevreuils
- > 52 bracelets daims
- > 114 bracelets mouflons
- > 804 bracelets isards

## Bilan cotisations fédérales 2019/2020

> La Fédération a encaissé 5 648 cotisations fédérales (2 807 départementales, 2 656 nationales, 108 cotisations « nouveaux chasseurs » et 77 temporaires).

> En ce qui concerne le service dégâts de gibier, 5 503 cotisations départementales grand gibier ont été encaissées.

## Bilan « Promo Chasse » 2019/2020

En 2019/2020, 93 chasseurs ont bénéficié de l'offre « Promo Chasse » pour leur 2ème année de validation.

Le coût de l'opération s'élève à 5 500,50 € pour la Fédération.

## Dégâts de gibier

> Pour 2019/2020, 206 dossiers ont été payés pour un montant de 278 422 €.

## Nombre de personnes ayant suivi les formations de la Fédération en 2020

> Examen unique du permis de chasser :

112 candidats reçus, soit 82,96 % de réussite

- > Sécurité : 1 741 chasseurs formés à ce jour dont 55 en 2020
- > Piégeage : 5 piégeurs agréés
- > Gardes-chasse particuliers : 173 personnes formés à ce jour dont 6 en 2020
- > Examen initial du gibier : 935 chasseurs formés et 823 référents désignés à ce jour.

Avec 5372 voix pour, 0 voix contre (90 % des voix exprimées), **la résolution n°2 a été adoptée.**

**-Résolution n°3** : approbation des comptes de l'exercice 2018/2019 quitus et affectation du résultat

Les comptes de l'exercice 2018/2019 sont approuvés.

Quitus est donné au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2018/2019.

Le résultat est affecté comme suit :

- Service général : résultat net de l'exercice : + 155 649,36 € affectés en réserve de gestion
- Service dégâts de gibier : résultat net de l'exercice : - 11 410,47 € affectés en réserve de gestion

Avec 5314 voix pour, 18 voix contre, 40 voix en blanc (89 % des voix exprimées), **la résolution n°3 a été adoptée.**

**-Résolution 4** : rapport de gestion du Trésorier

Le Trésorier conclut à la bonne santé financière de la Fédération. Le rapport de gestion est consultable au siège de la Fédération et sur son site internet.

Avec 5372 voix pour, 0 voix contre (90 % des voix exprimées), **la résolution n°4 a été adoptée.**

**-Résolution n°5** : approbation des comptes de l'exercice 2019/2020 quitus et affectation du résultat

Les comptes de l'exercice 2019/2020 sont approuvés.

Quitus est donné au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2019/2020.

Le résultat est affecté comme suit :

- Résultat net de l'exercice : + 59 189,75 € affectés en réserve de gestion

Avec 5372 voix pour, 0 voix contre (90 % des voix exprimées), **la résolution n°5 a été adoptée.**

**- Résolution n°6** : approbation du budget de l'exercice 2021/2022

Il vous est proposé un budget à l'équilibre, tant en charges qu'en produits, pour un montant de 1 304 623 €.

Ce budget est élaboré sans avoir recours à quelque augmentation que ce soit.

Avec 5372 voix pour, 0 voix contre (90 % des voix exprimées), **la résolution n°6 a été adoptée.**

**- Résolution n°7** : vote du montant : des cotisations 2021/2022, des participations financières du plan de chasse 2021/2022, de la taxe hectare (0 €) et du contrat de services  
Il vous était proposé le maintien à l'identique de l'ensemble des cotisations, participations et dispositions financières.

Avec 5288 voix pour, 84 voix contre (88,5 % des voix exprimées), **la résolution n°7 a été adoptée.**

## FÉDÉRATION

### Zoom sur le transfert de la gestion des ACCA(s)

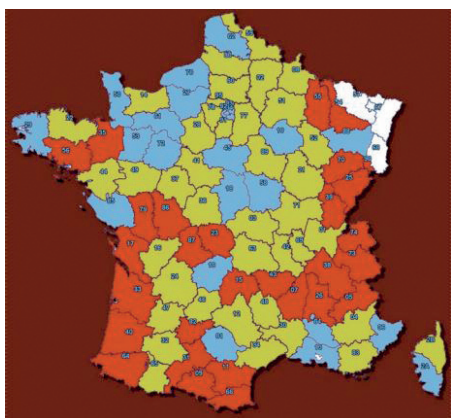
**Depuis la mise en application du décret n°219-1432 du 23 décembre 2019 relatif aux missions de service public, les Fédérations Départementales des Chasseurs se sont vues attribuer de nouvelles compétences. Ce transfert de mission entre les services de l'état et les fédérations départementales des chasseurs vous avait été présenté dans un précédent numéro de la gazette du Couloumié (n°61 mai 2020).**

Après un an et demi d'exercice, un état des actions réalisées par la Fédération dans le cadre de la gestion administrative des ACCA peut être dressé.

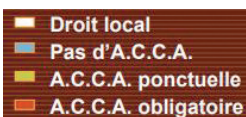
L'Ariège a la particularité de figurer dans la liste des 29 départements de France où les Associations Communales de Chasse Agréées sont obligatoires (dans 41 départements, elles sont facultatives). C'est bien évidemment dans ces départements que la charge de travail que représente le transfert de compétence est la plus importante (336 ACCA(s) et AICA(s) en Ariège).

L'administration jusqu'alors en charge de tous les aspects relatifs à cette gestion a donc transféré l'intégralité des dossiers en cours de traitement à la Fédération. Ce « déménagement » s'est effectué tout au long du premier trimestre 2020.

Par ailleurs, les arrêtés préfectoraux en vigueur ont été transmis à la Fédération sous la forme de documents numérisés. Ils sont disponibles sur demande auprès de la Fédération.



Malheureusement, l'intégralité des archives n'a pas pu être récupérée. Il s'agit notamment des documents relatifs à la création des ACCA (enquête publique) ou de l'intégralité des dossiers des demandes d'opposition par exemple. Ils sont désormais consultables aux archives départementales à Foix ; vous pouvez donc y avoir un libre accès et en faire copie (munissez-vous d'une clé USB !!!).



#### Les dossiers traités par la Fédération

Ce sont les demandes de retrait de terrains qui ont le plus mobilisé les services de la Fédération. Ainsi près de 70 demandes d'opposition de droit de chasse ont été enregistrées et seront instruites tout au long de la période 2020-2024.

Certaines de ces demandes de retrait ont d'ores et déjà été officialisées au travers de 20 décisions de modifications de territoire d'ACCA. Ainsi 21 demandes d'opposition ont été actées qui concernent 13 ACCA(s) et une AICA par Fusion. Ces retraits de terrain correspondent pour 15 d'entre eux à des oppositions au titre du 3° alinéa de l'article L.422-10 du code de l'environnement (dites « chasses gardées ») et 6 demandes à des retraits éthiques au titre du 5° alinéa du même article (dites « oppositions de conscience »).

Des demandes d'apports de territoires ont également été instruites. Ainsi 8 dossiers d'apports ont été traités. Il en a été de même pour des réintégrations de parcelles (6 procédures finalisées dont deux recours gracieux) au sein des territoires des ACCA(s) qui ont été actées au-travers de décisions modifiant ou fixant la liste des terrains soumis à l'action des ACCA(s).

20 dossiers de demande de modification de réserve de chasse et de faune sauvage, ont été également instruits et officialisés depuis début 2020.

Deux ACCA(s), une AICA par union et 3 AICA(s) par fusion ont été agréées par le Président de la Fédération.

L'abrogation de l'agrément de deux ACCA(s) consécutivement à la création d'une AICA par fusion complète la liste des 74 décisions relatives à la gestion des territoires de chasse du département de l'Ariège prises par le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège, depuis la mise en application du décret n°219-1432 du 23 décembre 2019.

## FÉDÉRATION

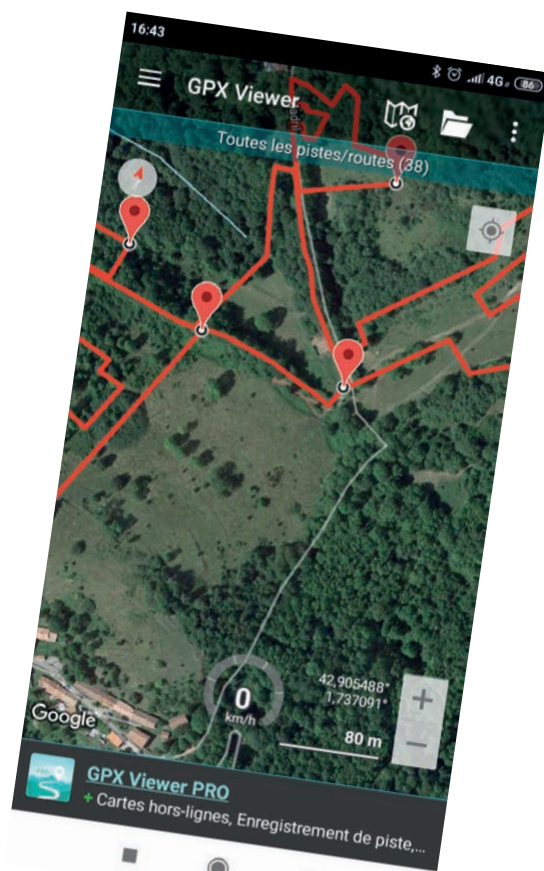
### Les décisions du Président de la Fédération accessibles sur internet !

Toutes les décisions prises par le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège sont accessibles sur le site internet « Chasse Nature en Occitanie » sur le lien suivant :

[https://rao-fdc.fr/RegistreDecisions?NUM\\_DEP=09](https://rao-fdc.fr/RegistreDecisions?NUM_DEP=09)

Vous pourrez ainsi consulter et télécharger depuis votre smartphone ou votre ordinateur toutes les décisions concernant votre territoire ou votre réserve de chasse qui figurent dans le registre des actes officiels de la Fédération.

**Attention !!! Les arrêtés préfectoraux ne sont pas disponibles dans ce registre.**



### La cartographie de votre territoire disponible sur votre smartphone

En complément de la gestion administrative des territoires de chasse, le service technique de la fédération développe un Système d'Information Géographique qui a pour but notamment de rendre accessible les limites des territoires de chasse et leurs composantes.

Il vous est possible, si vous possédez un smartphone ou tablette connectés de vous localiser sur

votre territoire en utilisant les références cartographiques qui sont disponibles. Il vous sera nécessaire d'installer sur votre appareil une des applications gratuites telles que **Géoportail®**, **Google Earth®** ou bien **GPX Viewer®**.

Les fichiers cartographiques sont disponibles sur simple demande auprès de la Fédération par mail : [fdc09@wanadoo.fr](mailto:fdc09@wanadoo.fr)

## Apport de droit de chasse à une ACCA

### Qu'est-ce qu'un apport ?

La vie d'une ACCA est marquée par l'évolution permanente des territoires qui sont soumis à son action. Des parcelles lui sont ainsi retirées ou apportées. Les apports de droit de chasse, après la création de l'ACCA, sont toujours à l'initiative des propriétaires jusqu'alors en opposition au titre du 3° et 5° alinéas de l'article L.422-10 du code de l'environnement.

### La procédure d'apport :

L'apport de droit de chasse pour une propriété jusqu'alors en opposition à une ACCA, doit être formulé par écrit par le propriétaire. Cet apport prend effet immédiatement dès lors qu'il est approuvé par l'Assemblée Générale de l'ACCA.

### Réintégration de terrains dans une ACCA

#### Qu'est qu'une réintégration ?

Lorsqu'une propriété, suite à une vente, une succession ou la construction d'une habitation, se retrouve démembrée et ne justifie plus une surface minimum de 20 ha d'un seul tenant (pour une

opposition du 3° alinéa de l'article L.422-10), les parcelles concernées peuvent être réintégrées dans le territoire de l'ACCA.

Pour les oppositions éthiques (5° alinéa de l'article L.422-10), lorsqu'il y a un changement de propriétaire, ce dernier dispose d'un délai de 6 mois après l'acquisition pour faire valoir son droit à maintenir son opposition ; dans le cas contraire sa propriété peut être réintégrée dans le territoire de l'ACCA.

### La procédure de réintégration :

Dans tous les cas, une réintégration de terrains correspond à une demande de l'ACCA concernée, adressée au Président de la Fédération.

A partir de la demande de réintégration formulée par une ACCA, la Fédération consulte le ou les propriétaires concernés qui disposent d'un délai de trois mois pour faire valoir leur opposition au titre du 5° alinéa de l'article L.422-10 du code de l'environnement. A défaut, les terrains sont réintégrés dans le territoire de la ACCA.



## TECHNIQUE

# Sur le terrain les chasseurs préfèrent les actes aux paroles

C'est grâce à un partenariat efficace entre le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises et la Fédération Départementale des Chasseurs qu'ont pu être conduites plusieurs actions de novembre 2020 à mars 2021. Inscrites dans le cadre d'un contrat de restauration de la biodiversité portant sur deux années, elles ont vu le jour grâce au financement de l'Europe, de la région Occitanie et des chasseurs eux-mêmes par le biais du fond Ecocontribution. Pas moins de 8 chantiers relevant soit de restauration de milieux, soit de plantation de haies, ont mobilisé différents partenaires à cette occasion. D'autres viendront dans le courant de l'automne en zone de montagne, visant cette fois la ré-ouverture de landes fermées.

### Grâce aux chasseurs les haies sont de retour dans les plaines du Bas-Salat

Ainsi, ont pu être implantés les 18 et 19 mars, plus de 600 mètres de haies champêtres sur les territoires des communes de Caumont, Prat Bonrepaux et Lacave. Il s'agit là d'une première étape de la restauration des continuités écologiques entre les deux massifs forestiers situés de part et d'autre du Salat.

Réalisé dans des délais courts, le chantier a bénéficié de l'appui des présidents des ACCA(s) concernées afin d'obtenir l'adhésion rapide des propriétaires et exploitants des parcelles visées, preuve supplémentaire de la parfaite connaissance par les chasseurs des interlocuteurs locaux et du territoire.

Il faut saluer l'implication de la pépinière « Les jardins du terroir » basée à Mercenac, qui a fourni les 500 plants et a assuré la préparation du terrain dans un délai record. Sa disponibilité et la qualité de ses interventions ont été reconnues par tous les partenaires du projet.

Autre participation déterminante, celle des élèves du lycée agricole de Pamiers, encadrés par leur professeur. Ces futurs exploitants agricoles et aménageurs du territoire

ont planté l'ensemble des arbustes et des arbres d'essences locales. Formés aux techniques de plantation par Pascal Fosty, technicien de la Fédération rompu à cet exercice, plusieurs techniciens et agents de la Fédération les ont également encadrés à cette occasion. Il s'agit là d'un chantier-école grande nature, réalisé dans des conditions météorologiques qui ont mis à rude épreuve le caractère de chacun qui marquera les esprits et s'inscrira durable-

ment dans la mémoire des élèves. Qu'ils soient ici remerciés de leur sérieux, de leur engagement et de leur ténacité.

Une mention particulière aussi à Monsieur le maire de Lacave qui avait manifesté dès le début son intérêt pour ce chantier et qui nous a fait l'honneur de sa visite sur site pour saluer les différents intervenants après avoir mis à disposition la salle communale pour que chacun puisse se restaurer dans le strict respect des règles sanitaires.





## TECHNIQUE

En résumé une action qui souligne la capacité des chasseurs à travailler en partenariat, au service de la biodiversité tout en investissant les domaines de la formation des jeunes, de la réinsertion des adultes en situation de handicap et l'appui à l'économie locale.

Bref une illustration grandeur nature des missions de service public et d'intérêt général telles que décrites dans l'excellente brochure, « La chasse, cœur de biodiversité », produite par la Fédération Nationale des Chasseurs à l'intention des élus de toutes les collectivités locales, départementales et régionales, afin d'expliquer et de valoriser l'engagement bénévole des chasseurs sur les territoires ruraux.

Il ne reste plus qu'à protéger et accompagner le développement des végétaux et observer le retour d'espèces de la biodiversité ordinaire. Dans un contexte agro-environnemental favorable à la plantation de haies, cette initiative est à poursuivre afin d'envisager sereinement le retour de la petite faune, gibier ou non, dans les plaines du Bas-Salat.

### Restauration de pelouses sèches et ré-ouverture de milieux dans le Plantaurel

Un exemple supplémentaire de l'action des chasseurs en faveur de l'environnement. Dans le cadre du contrat de restauration de la biodiversité conclu avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises pour les années 2020-2021, c'est dans les collines de l'Arize que la Fédération est passée à l'action. Plusieurs chantiers dont la maîtrise d'ouvrage lui a été confiée ont été réalisés pour restaurer des pelouses sèches ou lutter contre la fermeture des landes. En partenariat avec les propriétaires et les exploitants et en relation avec les Présidents d'ACCA(s), 5 chantiers validés par le PNR et situés au Mas d'Azil (2), à Camarade, à Castex et à Daumazan ont été menés à bien avec les moyens techniques et humains des services de la Fédération.

Ces interventions avaient pour vocation de rendre à l'usage agricole et

au pastoralisme en particulier, des parcelles en cours d'embroussaillage, tout en respectant les enjeux environnementaux de la trame verte et bleue et faciliter la circulation des espèces et les échanges entre populations. Ainsi, après identification des sites par les techniciens de la Fédération et une visite de validation par les services du PNR, le feu vert était donné pour le démarrage du chantier. Suivant les terrains et les conditions climatiques, le gyrobroyeur et le robot à chenilles entraient en action, pour une action complétée parfois manuellement. Plus de 5 ha ont ainsi été restaurés, à charge pour les exploitants agricoles d'en assurer l'entretien et la pérennité et aux chasseurs locaux de mesurer à moyen et long terme l'impact sur les populations de gibier.

Rien de virtuel donc mais des actions concrètes qui permettent de renforcer les liens fonctionnels et humains entre Fédération, ACCA(s), propriétaires et exploitants agricoles et qui à ce titre méritent d'être reconnues au-delà du monde cynégétique.

Loin de médias nationaux et régionaux peu enclins à valoriser ces initiatives, les chasseurs font la démonstration de leur capacité à travailler en partenariat avec les différents acteurs de l'environnement sans perdre de vue bien sûr l'intérêt cynégétique des projets menés à terme.



AVANT



PENDANT



APRES

Photos : Pierre Mourieres et Jean Luc Denat



## TECHNIQUE

## Tableau de chasse sanglier 2020/2021 : Stabilité ou légère hausse

Pour la saison 2020/2021, le tableau de chasse sanglier est de 7247 animaux prélevés. Cela fait 400 sangliers de plus que l'année dernière, soit une hausse de 6 % qui n'est pas significative. Nous sommes sur une stabilisation des tableaux de chasse sur la très grande majorité des cantons. Ainsi sur les 20 cantons que compte le département, 15 sont stables (Ax Les Thermes, La Bastide de Sérou, Les Cabannes, Foix, Le Fossat, Lavelanet, Massat, Oust, Pamiers, Quérigut, Saint Girons, Saint Lizier, Tarascon, Varilhes, Vicdessos). C'est le fait marquant qui caractérise cette saison.

On observe une augmentation sur 4 cantons, la plus impressionnante porte sur le canton de Saverdun. On la retrouve également sur les cantons de Castillon, du Mas d'Azil et de Sainte Croix Volvestre dans une moindre mesure.

Un seul canton est en baisse, celui de Mirepoix.

On qualifie une baisse ou une augmentation lorsque la variation est supérieure à 15%.

Après le pic historique de 2017 et la baisse qui suivit, nous sommes depuis trois ans sur un plateau haut, au-dessus de 7000 sangliers.

Il faut également intégrer à cette analyse que les mesures liées au covid (confinement, couvre-feu, moins de participants aux battues, moins de battues avec 3 journées perdues) ont peut-être impacté la pression de chasse de cette saison et que le tableau final est en dessous de ce qu'il aurait pu être. En effet, lors de la période dérogatoire du 7 novembre au 13 décembre 2020, soit 17 jours de chasse, 2024 ont été tirés soit 119 sangliers par jour. Ce sont donc sur les trois jours non chassés, 357 sangliers supplémentaires qui auraient pu figurer au tableau final.

Canton	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	
Ax les Thermes	470	364	370	240	259	276	361	287	437	609	402	441	462	→
La Bastide de Sérou	148	62	85	83	94	132	119	111	108	182	177	145	128	→
Les Cabannes	578	453	449	329	344	319	451	460	419	629	406	461	507	→
Castillon en Couserans	525	574	423	439	477	620	843	660	751	861	579	516	616	→
Foix	594	495	517	473	483	507	569	626	869	879	751	656	736	→
Le Fossat	79	96	91	85	69	86	78	82	62	66	98	85	92	→
Lavelanet	599	469	426	326	369	572	590	618	821	1071	719	589	676	→
Le Mas d'Azil	124	117	73	116	152	166	151	144	163	190	199	179	225	→
Massat	198	141	88	101	153	153	165	108	161	219	216	221	211	→
Mirepoix	681	477	346	408	512	455	411	521	874	965	924	794	617	→
Oust	318	229	275	200	218	207	276	259	303	480	293	359	351	→
Pamiers	121	106	51	56	72	77	128	132	145	121	141	139	120	→
Quérigut	137	129	130	80	100	109	125	95	143	157	184	113	123	→
Sainte-Croix Volvestre	103	96	102	93	64	102	118	131	110	119	99	78	93	→
Saint-Girons	291	219	232	277	246	309	385	380	355	589	414	312	328	→
Saint-Lizier	230	300	251	329	251	297	416	431	367	642	466	445	416	→
Saverdun	111	114	92	114	103	187	184	123	285	204	228	162	269	→
Tarascon sur Ariège	504	410	331	256	285	320	437	357	433	573	496	490	533	→
Varilhes	258	266	273	364	387	354	413	429	525	540	554	445	502	→
Vicdessos	334	256	214	139	142	172	210	239	225	320	243	217	242	→
<b>TOTAL</b>	<b>6403</b>	<b>5373</b>	<b>4819</b>	<b>4508</b>	<b>4780</b>	<b>5420</b>	<b>6430</b>	<b>6193</b>	<b>7556</b>	<b>9416</b>	<b>7589</b>	<b>6847</b>	<b>7247</b>	<b>→</b>

Historique du tableau de chasse sangliers en Ariège par canton de 2008 à 2020

Stable →

Baisse →

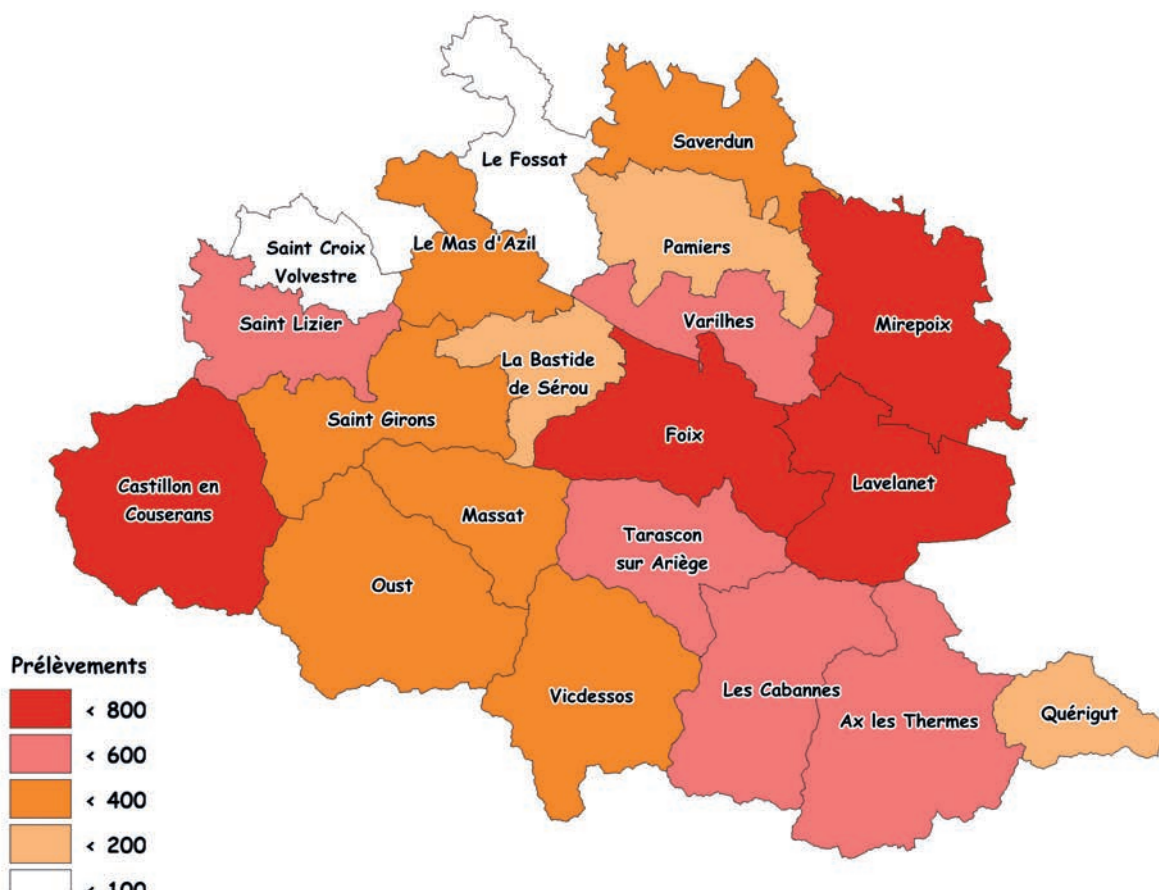
Augmentation →

- 7247 sangliers prélevés cette saison •
- 400 sangliers de moins que l'année dernière •
- Un tableau de chasse stable avec 6 % de progression •



## TECHNIQUE

### Répartition du tableau de chasse départemental sanglier saison de chasse 2020-2021.



## INFORMATIONS

### Traitement de la venaison : rappel et nouveautés pour l'examen initial de la venaison et la déclaration des centres de collecte !

**Attention** à compter du 1er juillet 2021, de nouveaux modèles de fiches d'examen initial de la venaison seront à utiliser. A cette date les anciens modèles ne pourront plus être utilisés par les personnes ayant suivi la formation à l'examen initial de la venaison.

Pour mémoire, l'examen initial est obligatoire dans le cas où le détenteur souhaite céder à titre gracieux ou onéreux la carcasse en peau :

- A un établissement de traitement du gibier sauvage agréé.
- A un commerce de détail local fournissant directement le consommateur final

• Dans le cadre d'un repas de chasse ou d'un repas associatif  
Dans les autres cas (remise directe à un consommateur final et autoconsommation), Il est toujours recommandé. Il peut également être rendu obligatoire dans certaines zones dans le cadre de la lutte contre certaines maladies animales réglementées (tuberculose bovine par exemple).

**En outre**, la déclaration « des centres de collecte » est obligatoire.

De quoi s'agit-il ?

Dès lors que du gibier est stocké après une journée de chasse dans un local réfrigéré en vue d'être remis :

- à un consommateur final,
- à un commerce de détail,
- à un atelier de traitement du gibier par un intermédiaire (ou non) d'un collecteur professionnel

le local qui sert à cet entreposage des carcasses doit être déclaré auprès de la DDCSPP en tant que « centre de collecte ». La Fédération des Chasseurs de l'Ariège tient à votre disposition le cerfa n°13984 nécessaire à la déclaration des centres de collecte et les nouvelles fiches d'examen initial de la venaison.

## INFORMATIONS

# Chiens de chasse : premiers soins à donner en cas de « pépins »

Par le Docteur Vétérinaire Gilles Brice du Cabinet vétérinaire Le Chat perché à Montjoie en Couserans

A la demande de nombreux chasseurs, voici quelques informations sur les gestes à tenir lors des accidents dont les chiens de chasse peuvent être victimes, au cours d'une battue au sanglier. L'animal peut en effet être exposé à des blessures de divers niveaux d'urgence.

### Les plaies cutanées non urgentes

Elles concernent les plaies sur les parties externes des membres (épaules, cuisses) ou de la face (babines, oreilles). Ces blessures se résument en un déchirement de la peau et plus ou moins des muscles sous-jacents (Dans ce cas il peut y avoir un saignement qui peut paraître important). Considérant qu'il n'y a aucune vascularisation primordiale, ces plaies nécessitent une intervention chirurgicale, mais celle-ci n'est pas de première urgence.

### Les plaies d'urgence évidente de diverses natures

#### Les plaies hémorragiques

Elles concernent l'atteinte des zones de l'aine au niveau des cuisses et des pattes avant, sous les épaules. Ces zones sont le départ de grosses artères dont la rupture conduit à une hémorragie mortelle.

Dans ces cas, la conduite à tenir est de veiller à stopper l'hémorragie, soit par un garrot (avec une laisse), soit par un point de compression, si le garrot n'est pas possible. Il est alors indispensable de ne pas perdre de temps pour pouvoir procéder à une intervention chirurgicale.



Photo : FNC Dominique GEST

Une autre zone peut être le point de départ d'une hémorragie mortelle : la gorge. Ici encore, il faut faire rapidement un point de compression avec un tee-shirt et appuyer très fort.

#### Les plaies abdominales

C'est une éventration plus ou moins importante qui entraîne la sortie des boyaux. Il est alors indispensable de ramener le tube digestif vers le ventre, en le bandant avec un vêtement de manière à éviter que les viscères ne traînent car ils s'abiment vite. Il ne faut pas chercher à les rentrer sous peine de détruire la vascularisation ce qui conduirait à la mort de la partie touchée. Il faut alors amener l'animal rapidement en le tenant en boule, pattes en l'air si possible.

#### Les plaies thoraciques

C'est l'ouverture du thorax qui entraîne une perte du vide pulmonaire. Dans ce cas le poumon touché n'est plus fonctionnel. Par chance pour le chien, la cavité thoracique est divisée en deux parties distinctes, ce qui permet à l'animal de supporter pendant quelques heures le manque d'oxygène total.

Néanmoins, il faut intervenir rapidement et ne surtout pas chercher à mettre les doigts dans la plaie (ceci de manière générale pour toutes les plaies). En effet, une infection peut pénétrer, ou plus grave un morceau d'herbe, d'écorce peuvent être alors introduits à cette occasion.

Il faut couvrir la plaie avec un vêtement et intervenir au plus vite.

Voilà des diagnostics simples ainsi que les premiers gestes à accomplir, facilement réalisables sur le terrain. Il faut cependant ajouter qu'il est une blessure qui semble au premier abord anodine, il s'agit du « petit » trou cutané sur le bas des côtes, le long du diaphragme ou sous le ventre. En effet, un sanglier faiblement armé, peut par la force de l'impact, perforer la peau, mais également les muscles profonds, jusqu'à la perforation totale. Cette perte d'intégrité se trouve généralement à quelques centimètres du trou cutané et par conséquent passe souvent inaperçue. Il s'en suit un déclin progressif et surtout irrattrapable lorsque les poumons de l'animal sont touchés.

Donc par expérience, il ne faut jamais négliger le moindre impact dans ces zones.



## INTERVIEW

# Simon Bénazet,

jeune Président de la société des propriétaires et chasseurs de Lézat

## FDC 09 : comment vient-on à la chasse quand on habite à Lézat ?

**Simon Bénazet :** La chasse est chez moi une histoire de famille. J'ai commencé à chasser avec mon père, mes oncles, mon frère, mon grand-père. Au début, je ne chassais que le petit gibier, le lièvre, puis je me faisais un peu chambrer par les copains du lycée et je me suis alors mis au sanglier.

Au début, sur le territoire de Lézat, au vu du faible tableau de chasse en sangliers, cinq en moyenne par an, je me demandais si cela valait la peine de dresser les chiens pour cette chasse. Finalement je me suis lancé et c'est très positif. Nous n'avons que des sangliers de passage ce qui fait que l'on fait entre 10 et 15 kilomètres de quête et c'est passionnant pour le travail des chiens. Avec cette chasse on voit bien que pour pratiquer il faut échanger avec les voisins chasseurs. Pour le grand gibier il faut avoir l'esprit d'équipe, c'est ce qui rend la chasse plus belle. Cela va faire deux ans que je suis Président de la société de chasse et je m'emploie à cette tâche. Il faut tout faire pour s'entendre et arrêter ces jalousies entre chasseurs, que ce soit pour les territoires, les chiens ou le tableau...

Il faut s'occuper du grand gibier car nous sommes sur un secteur très agricole et nous devons maîtriser les populations. Il faut tout faire pour ne pas avoir de problème avec les propriétaires terriens. Surtout qu'ici à Lézat nous ne sommes pas en A.C.C.A, mais en société de chasse. Du jour au lendemain nous pouvons perdre nos territoires de chasse. Nous avons mis en place l'année dernière des miradors ce qui a fait plaisir à certains propriétaires et il nous faut continuer dans ce sens-là en essayant de rencontrer tout le monde et trouver des solutions à toutes les difficultés. Personnellement, la veille des battues j'appelle tous les propriétaires susceptibles d'être concernés par la partie de chasse.



Photo FDC 09 Laurent Chayron

## FDC 09 : comment cela se passe pour le petit gibier ?

**Simon Bénazet :** Bien que je chasse le grand gibier, je défends bien sûr tous les types de chasse. Nous avons un bon territoire pour le petit gibier, coteaux et plaines avec de nombreuses cultures, des haies et de l'eau. Depuis deux ans, nous avons une bonne reproduction sur le lièvre avec au dernier comptage soixante-dix-huit animaux vus. Le lâcher n'est pas une solution car on ne les retrouve plus après, il vaut mieux essayer de gérer la population locale. On a limité à deux lièvres par chasseur et par saison, et tout le monde peut tirer le lièvre, que ce soit au chien courant comme au chien d'arrêt. Actuellement nous avons aussi des faisans qui sont présents après la chasse. A ce jour, je pense qu'il reste une quarantaine de faisans présents sur le territoire. Sur le nombre certains sont nés sur le terrain l'année dernière et c'est cela qu'il faut essayer de conserver et d'augmenter. Si on arrive à

avoir une bonne reproduction, on peut espérer développer une population sauvage qui sait se défendre et si agréable à chasser. On peut aussi chasser le chevreuil à l'approche dès le mois de juin ce qui permet de pouvoir également prélever quelques renards.

## FDC 09 : comment vous voyez la prochaine ouverture ?

**Simon Bénazet :** il me tarde surtout que soient levées les mesures sanitaires liées au covid afin que l'on puisse retrouver la convivialité qui fait partie de l'esprit de la chasse. Cette année a été un peu bizarre, nous n'avons pas pu organiser de repas afin que tout le monde puisse se retrouver et échanger car c'est comme cela que l'on va dans le bon sens et que l'on fait avancer les choses.



## LIBRE EXPRESSION

## Il faudrait leur dire Des interdits... Il y en aura pour tous

*Il n'est pas utile de revenir ici sur la guerre totale faite à la chasse, nous la vivons au quotidien.*

*Ministres, fonctionnaires de tout rang militants anti-chasse, journalistes, « stars » plus ou moins défraîchies du show biz ou des réseaux, la liste est longue de celles et ceux qui œuvrent avec rage à notre perte et qui n'acceptent pas d'être accusés de se montrer trop anti-chasse pour être crédibles.*

*Mensonges, manipulations, exactions, injures, violences sont leurs outils de prédilection, sans qu'à ce jour aucune autorité n'ait véritablement cherché à les empêcher de nuire.*

*L'affaire Pilarski, les menaces de mort à l'encontre du Président Schraen, les « pubs » 4 X 3 de la Bardot ou les affabulations de pseudos scientifiques au sujet de l'impact de la chasse sur la biodiversité sont des exemples connus de tous de leur haine à notre encontre.*

*Le grand public plutôt indifférent à la cynégétique, voire pas si défavorable que cela comme le prouve le dernier sondage IPSOS sur le sujet, à force de harcèlement médiatique finit par se dire que quand même ce serait peut-être mieux ; si on ne croisait pas de chasseurs le dimanche quand on se promène. Et puis on peut bien sacrifier cette minorité inutile, face aux plaisirs du plus grand nombre.*

*Oui mais que nos concitoyens prennent garde. En effet, chacun d'entre nous fait partie d'une minorité qui elle aussi sera un jour sacrifiée par la peste verte et ses multiples officines qui rêvent de sauver la planète et mère nature des inutiles et misérables humains qui doivent soit se soumettre, soit disparaître.*

*Alors des contraintes et surtout des interdits, il y en aura pour tous.*

*Le processus est d'ailleurs largement engagé. Ainsi nos amis pêcheurs se sont longtemps crus à l'abri. Aujourd'hui pourtant pour eux aussi les interdictions pleuvent et les menaces s'accumulent. Alors que l'interdiction pure et simple de la pêche a déjà été actée par certaines municipalités, la pêche au vif ou aux appâts vivants, entre autres, sera sous peu proscrite.*

*Les mêmes au prétexte de mieux nourrir les scolaires interdisent ou limitent la consommation de viande dans les cantines. Que les éleveurs ne se méprennent pas, peu leur importe notre santé, ils ne veulent pas que l'on conduise les bêtes vaches à l'abattoir.*

*Les automobilistes sont harcelés au quotidien pour ; les pousser à changer leur véhicule polluant et plus sûrement à terme après les avoir honteusement taxés, les contraindre à abandonner l'auto. Sans transports en commun, pour le plus grand nombre, soyons sûrs que le vélo ne résoudra jamais les difficultés de déplacement et en zone rurale sans voiture nous ne sommes plus rien, sauf peut-être des oisifs.*

*Autres victimes de cette frénésie destructrice, les sports mécaniques, tels parachutisme, aéromodélisme, moto-cross et autres aéroclubs. Il faut contraindre leurs adeptes à choisir d'autres activités labellisées écolo. Un élu vert de Vincennes a même refusé de voter la subvention du yacht club de sa ville, il ne savait pas qu'il s'agissait d'un club de voile.*

*Entre temps les ménageries et autres delphinariums ont vu signer leur arrêt de mort, pourtant il est bien loin le temps où les animaux présentés étaient prélevés dans le milieu naturel. Certaines espèces ont même été sauvées grâce à ces établissements.*

*Les fourreurs ont été exécutés, ils iront se fournir à l'étranger. L'utilisation des peaux et cuirs subira sous peu le même sort et bientôt au nom de leur bien-être, les moutons, les vrais pas nous, ne seront plus ton dus.*

*La taumachie, le tour de France (cycliste, à la voile, en voiture), les 24 heures du Mans, l'enduro du Touquet, Roland Garros, liste non exhaustive bien sûr, peuvent bien se tenir. Au nom de la déesse Ecologie, leur tour viendra d'être désignés coupables et condamnés au nom du nouveau délit d'écocide. Toutes les pratiques sportives, y compris le foot ou le rugby seront à terme concernées, rendez-vous compte les centaines de milliers de kilomètres économisés si on restait à la maison, au lieu d'aller dans des stades ou des salles que l'on n'aurait plus besoin de construire.*

*Il nous sera conseillé, puis imposé sous peu d'abandonner l'idée d'aller sous les cocotiers ou sur la Costa Brava car les déplacements en avion non indispensables seront proscrits. Pour les loisirs et vacances, seules les destinations locales non polluantes seront autorisées.*

*Mais il en sera fini des sports d'hiver car il n'a échappé à personne que pour skier, il faut de la neige et celle de culture devrait être rapidement interdite. Quant aux stations de ski alpin comme de fond, on peut dire sans risque de se tromper qu'elles feront partie du passé. En effet leur impact sur l'environnement n'est plus à démontrer. Il suffit de lever les yeux et de contempler les routes d'accès, les immeubles et autres pistes déboisées où les pylônes et les canons à neige poussent en lieu et place des sapins et sorbiers pour s'en persuader.*

*Idem pour les vacances d'été au bord de l'eau car les plages et les zones littorales sont à l'évidence surfréquentées. En conséquence, au-delà de zones à l'accès strictement interdit ailleurs, une charge humaine à l'hectare (comme pour le bétail) sera imposée et des tours de rôle ou tirages au sort seront organisés. Bien sûr, il conviendra de s'inscrire sur liste d'attente et... d'espérer. La municipalité de Marseille réfléchit déjà au moyen d'éviter l'été prochain l'affluence dans les calanques.*

*Resteront peut-être les sports d'été et la randonnée aujourd'hui plébiscités écolos dans cette nature parait-il bien public où chacun peut « vététer » et gambader librement sans rien demander à personne, surtout pas au propriétaire des lieux. Pas sûr car ici aussi, les spécialistes l'affirment encore, l'impact par piétinement et dérangement de ces activités sur la biodiversité est insupportable.*

*En conséquence, dès que vous aurez dépensé quelques dizaines de milliers d'euros supplémentaires pour vous équiper en sac, gourde, bâton, chaussures, vélos..., ces pratiques resteront peut-être tolérés mais uniquement sur des circuits balisés, voire clôturés et à horaires fixes pour ne pas déranger les petits oiseaux et les bambis. L'entretien de ces sentiers « artificialisés » coûtera fort cher, un droit d'entrée sera donc exigé.*

*Ainsi toutes les activités de loisir ou non sont ou seront un jour les cibles des adeptes du tout défendu pour les autres.*

*Ça va mieux en le disant et encore mieux en l'écrivant, il parait que ça reste et pour les sceptiques rendez-vous à bientôt.*

Jean GUICHOU



# HOMMAGE

## Jean-Marie Claustre ou la passion de la chasse chevillée au corps.

Jean-Marie vient de nous quitter. Des collines du Mas d'Azil au Port de Salau, il laisse un immense vide dans la mémoire de tous ceux qui l'ont côtoyé. Jean-Marie incarnait à lui seul l'essence même de la chasse et plus particulièrement de la chasse en montagne avec une admiration absolue des espaces, la passion des chiens courants et de la chasse du sanglier en battue, des liens indéfectibles entre les membres d'une équipe.

Qu'on en juge par son parcours : les mineurs de Salau avaient pour objectif de monter une équipe de chasse au sanglier. Jean-Marie Claustre en a eu vent et s'engage corps et âme dans ce projet. Il entraîne dans son sillage une dizaine de chasseurs du Mas d'Azil qui lui vouent aujourd'hui encore une grande reconnaissance. L'équipe est fondée en 1976. Il en deviendra le piqueur emblématique pendant

plus de 25 ans, n'hésitant pas à conduire seul une meute de dix chiens, par tous les temps, sur les pentes abruptes des montagnes de Salau. Rien ne l'arrêtait « Çaça tous tens! » était sa devise.

Mais Jean-Marie n'était pas seulement un chasseur passionné, il était aussi un passeur d'émotion : il aimait la chasse autant qu'il aimait la transmettre et la partager. Jean-Marie adorait communiquer avec tous ceux qu'il rencontrait, il ne se lassait pas de raconter encore et encore sa beauté. Il avait compris depuis longtemps que la chasse est avant tout une aventure humaine faite pour rapprocher les hommes.

Si Jean-Marie était un homme de passion, il était aussi un homme d'engagement : on ne compte pas ses participations à la fête du



chien de chasse en Haut-Salat et à La Pujada au Port de Salau. Et puis il y eut cette initiative tellement belle et forte d'installer une boîte à lettres au sommet du Mont Ceint avec le succès que l'on sait (encore récemment sur les réseaux sociaux). Toujours prêt à retrousser ses manches pour animer une association et donner un coup de main, il avait fait de l'engagement un moteur de sa vie et de sa relation aux autres.

## Une nouvelle espèce d'oiseau nicheur en Ariège ?

Nous le pressentions et cela sera sans doute confirmé. En effet le marais du Rolle propriété de la FDC 09, présente toutes les caractéristiques favorables pour la nidification du râle aquatique (râle d'eau). Ce printemps un premier mâle chanteur a été entendu. Certes il restera à observer une couvée pour confirmer son statut d'oiseau

nicheur sur le département et nous espérons pouvoir le faire très prochainement. Rappelons qu'il y a 3 ans le même scénario s'est déroulé, au même endroit, pour le grèbe castagneux... Cela confirme que le marais du Rolle (la zone humide la plus étendue de l'Ariège) est un véritable joyau de notre département ....

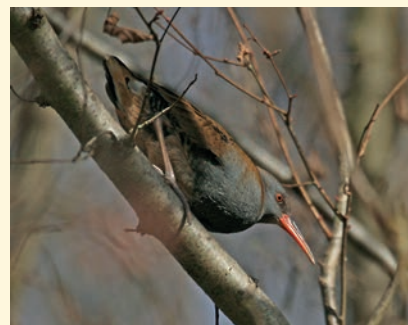


Photo : FNC Dominique GEST

## Nid d'œdicnème à Mazères

Le service technique de la Fédération est souvent sollicité pour des missions qui pourraient apparaître en marge de la cynégétique mais toutes les espèces, gibier ou non méritent l'implication du monde de la chasse. Ainsi, Monsieur Christian Sanègre, agriculteur de Mazères observait depuis plusieurs jours, un couple d'œdicnème criard sur une de ses parcelles qu'il souhaite ensemencher prochainement. Le nid qui se réduit à une simple petite dépression au sol où l'oiseau dépose ses deux œufs aurait donc été inexorablement détruit par le semoir. Voyant l'espèce régresser d'année en année, cette idée l'insupporte et il a donc de-

mandé au service technique de la Fédération de trouver le nid et de le baliser afin qu'il l'évite le jour du semis. La mission a été rapidement exécutée et le nid a été ainsi épargné. Pour conserver cette espèce dans notre département. Il serait urgent d'élargir ce principe de repérage et de protection des nids à l'ensemble de la basse vallée de l'Ariège. En effet, l'évolution des méthodes culturales vise aujourd'hui à réduire l'utilisation des herbicides. Des passages mécaniques répétés sont désormais mis en œuvre. Ces derniers ne laissent pas à l'œdicnème et aux autres espèces qui nichent au sol le temps d'incuber leurs œufs.



Photo : FDC 09 Pascal FOSTY

# BREVES



# DURABLE

## BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI  
OCCITANIE**

laregion.fr 

